

6 juillet 2023

Procès-verbal de la séance d'ajournement du 6 juillet 2023.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire siège en séance d'ajournement ce 6 juillet 2023 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents : siège numéro 1 : M. Kaven Delarosbil
siège numéro 2 : M. Steeve Langlais
siège numéro 3 : M. Alex Gendron
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire M. Léo Benoit.

Était absent : aucun

Est également présente, Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, Directrice générale et greffière-trésorière.

111-23

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX
D'ASPHALTE ET LA RÉFECTION DES TROTTOIRS

Considérant qu'un avis public d'appel d'offres a été publié dans le journal La Pensée et sur Seo (voie électronique) ;

Considérant que les soumissions suivantes ont été reçues :

DESCRIPTION DES OPTIONS :	
Option A: Trottoir rue Laframboise	
Option B: Trottoir rue Principale	
Option C: Pavage 10 ^e rang Est	
Option D : Pavage rang d'Upton	
PRIX TOTAL (avec taxes)	
SOUSSIONNAIRES :	
Nom : Eurovia Québec Construction inc.	
Option A : (sans taxes)	99 788.20
Option B: (sans taxes)	65 893.90
Option C: (sans taxes)	90 678.30
Option D : (sans taxes)	87 853.70
PRIX TOTAL (avec taxes)	395 760.17 \$
Nom : Sintra inc.	
Option A: (sans taxes)	106 003.00
Option B: (sans taxes)	59 903.00
Option C: (sans taxes)	96 359.00
Option D: (sans taxes)	94 796.00
PRIX TOTAL (avec taxes)	410 530.88 \$
Nom: Pavage Maska inc.	
Option A: (sans taxes)	104 912.63
Option B:(sans taxes)	63 947.80
Option C: (sans taxes)	106 199.09
Option D: (sans taxes)	102 934.03
PRIX TOTAL (avec taxes)	434 598.09 \$

CONSIDÉRANT QUE des documents légaux doivent être faits suite à l'arpentage de la rue Laframboise afin de régulariser la propriété des terrains sur lesquels sont situés les trottoirs et que cela occasionne des délais et des coûts supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la dépense pour réaliser les travaux est plus élevée que le budget prévu, il est convenu que le trottoir de la rue Laframboise ne sera pas fait cette année;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Eurovia Construction inc. est jugée conforme;

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accorder le contrat à Eurovia Construction inc. pour la réalisation des travaux des options B, C, D soit du trottoir de la rue Principale, du pavage du 10^e rang Est et du rang d'Upton pour un montant de 244 425.90 \$ plus taxes tel que décrit dans le devis, **n'incluant pas le trottoir de la rue Laframboise.**

Les fonds pour payer la dépense proviennent du programme de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) et du Fonds pour le transport actif pour le trottoir de la rue Principale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

112-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
greffière-trésorière